



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2016

RÉSOLUTIONS 2016-35 À 2016-39 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **10 mars 2016** à 12 heures 15, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	David De Cotis	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. David De Cotis agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. David De Cotis déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun. N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

Le président déclare à l'assemblée que M. Gilbert Dumas avait motivé son absence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2016

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 mars 2016 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2016-35

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 mars 2016.

TRAVAUX D'IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES AUTOBUS (MPB) DANS LE SECTEUR DU TERMINUS LE CARREFOUR - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. (AO 2015-P-31)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans le secteur du terminus Le Carrefour (AO 2015-P-31) et que vingt-trois (23) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, huit (8) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des documents reçus, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., au prix ci-après mentionné.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2016-36

d'octroyer le contrat pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans le secteur du terminus Le Carrefour, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise **DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.**, au coût total de 6 801 343.58 \$, toutes taxes exclues, réparti comme suit :

Localisation des travaux	Ville de Laval	STL	TOTAL
Boulevard Daniel-Johnson	5 435 752,93 \$	887 634,80 \$	6 323 387,73\$
Avenue Terry-Fox	125 418,20 \$	199 517,05 \$	324 935,25\$
Boulevard Le Carrefour	-	153 020,60 \$	153 020,60\$
TOTAL	5 561 171,13 \$	1 240 172,45 \$	6 801 343,58\$

TRAVAUX D'IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES AUTOBUS (MPB) DANS L'AXE DU BOULEVARD LE CORBUSIER, SECTEUR NORD - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. (AO 2015-P-33)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans l'axe du boulevard Le Corbusier, secteur Nord (AO 2015-P-33) et que vingt et une (21) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, six (6) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des documents reçus, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Les Constructions et pavage Jeskar inc., au prix ci-après mentionné.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2016-37

d'octroyer le contrat pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans l'axe du boulevard Le Corbusier, secteur Nord, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise **Les Constructions et pavage Jeskar inc.**, au coût total de 5 120 663,76 \$, toutes taxes exclues, réparti comme suit :

SOMMAIRE

Partie A		
1.00 SOUS-TOTAL - Généralités		5,074.12 \$
2.00 SOUS-TOTAL - Travaux de feux de circulation		148,185.00 \$
3.00 SOUS-TOTAL - Maintien de la circulation		14,280.00 \$
4.00 SOUS-TOTAL - Mesures préférentielles actives pour les autobus de la STL aux feux de circulation sur le territoire de la Ville de Laval - Équipements des autobus et feux de circulation		22,001.00 \$
GRAND TOTAL	(SOUS-TOTAL ARTICLE 1 + SOUS-TOTAL ARTICLE 2 + SOUS-TOTAL ARTICLE 3 + SOUS-TOTAL ARTICLE 4) (avant taxes)	189,540.12 \$
Partie B		
1.00 SOUS-TOTAL - Généralités		18,206.13 \$
2.00 SOUS-TOTAL - Travaux de terrassement		1,196,005.46 \$
3.00 SOUS-TOTAL - Travaux de chaussée		1,519,821.89 \$
4.00 SOUS-TOTAL - Travaux d'éclairage de rue		857,514.50 \$
5.00 SOUS-TOTAL - Travaux de feux de circulation		574,940.00 \$
6.00 SOUS-TOTAL - Travaux de structures de signalisation et petite signalisation		223,664.36 \$
7.00 SOUS-TOTAL - Maintien de la circulation		362,250.64 \$
8.00 SOUS-TOTAL - Travaux d'aménagement paysager		161,427.66 \$
9.00 SOUS-TOTAL - Mesures préférentielles actives pour les autobus de la STL aux feux de circulation sur le territoire de la Ville de Laval - Équipements des autobus et feux de circulation		17,293.00 \$
GRAND TOTAL	(SOUS-TOTAL ARTICLE 1 + SOUS-TOTAL ARTICLE 2 + SOUS-TOTAL ARTICLE 3 + SOUS-TOTAL ARTICLE 4 + SOUS-TOTAL ARTICLE 5 + SOUS-TOTAL ARTICLE 6 + SOUS-TOTAL ARTICLE 7 + SOUS-TOTAL ARTICLE 8 + SOUS-TOTAL ARTICLE 9) (avant taxes)	4,931,123.64 \$
GRAND TOTAL (PARTIE A + PARTIE B) (avant taxes)		5,120,663.76 \$
PORTION DES TRAVAUX		
VILLE DE LAVAL (avant taxes)		4,288,551.50 \$
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (avant taxes)		832,112.26 \$

TRAVAUX D'IMPLANTATION DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR LES AUTOBUS (MPB) DANS L'AXE DU BOULEVARD LE CORBUSIER, SECTEUR SUD - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE GROUPE TNT INC. (AO 2015-P-37)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans l'axe du boulevard Le Corbusier, secteur Sud (AO 2015-P-37) et que trente (30) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, sept (7) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des documents reçus, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise GROUPE TNT INC., au prix ci-après mentionné.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2016-38

d'octroyer le contrat pour des travaux d'implantation de mesures préférentielles pour les autobus (MPB) dans l'axe du boulevard Le Corbusier, secteur Sud, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise **GROUPE TNT INC.**, au coût total de 7 737 274,55 \$, toutes taxes exclues, réparti comme suit :

SOMMAIRE**PRIX TOTAL**

1.0 SOUS-TOTAL - Généralités	247,950.00 \$
2.0 SOUS-TOTAL - Terrassement	1,654,584.50 \$
3.0 SOUS-TOTAL - Travaux de chaussée	1,563,830.05 \$
4.0 SOUS-TOTAL - Travaux d'éclairage de rue	724,908.00 \$
5.0 SOUS-TOTAL - Travaux de feux de circulation	1,357,790.00 \$
6.0 SOUS-TOTAL - Travaux de structures de signalisation et petite signalisation	71,767.00 \$
7.0 SOUS-TOTAL - Maintien de la circulation	734,800.00 \$
8.0 SOUS-TOTAL - Travaux d'aménagement paysager	146,100.00 \$
9.0 SOUS-TOTAL - Mesures préférentielles actives pour les autobus de la STL aux feux de circulation sur le territoire de la Ville de Laval (Équipement des autobus et feux de circulation)	14,545.00 \$
10.0 SOUS-TOTAL - Fourniture et installation des abribus	1,221,000.00 \$
GRAND TOTAL (SOUS-TOTAL ARTICLE 1 + SOUS-TOTAL ARTICLE 2 + SOUS-TOTAL ARTICLE 3 + SOUS-TOTAL ARTICLE 4 + SOUS-TOTAL ARTICLE 5 + SOUS-TOTAL ARTICLE 6 + SOUS-TOTAL ARTICLE 7 + SOUS-TOTAL ARTICLE 8 + SOUS-TOTAL ARTICLE 9 + SOUS-TOTAL ARTICLE 10) (avant taxes)	7,737,274.55 \$

PORTION DES TRAVAUX

VILLE DE LAVAL (avant taxes)	3,271,938.85 \$
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (avant taxes)	4,465,335.70 \$

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasiliou Karidogiannis et
secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2016-39 de lever l'assemblée à 12h25.

David De Cotis, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif